

Fiche technique – Double V, revue du Musée de la Vie wallonne

1. Soumettre un article

a. Modes de soumission

Les articles, enregistrés au format word doivent être renvoyés dans les délais mentionnés par courriel à <cecile.loscau@provincedeliege.be>. Un accusé de réception sera adressé aux auteurs dans les sept jours suivant l'envoi du mail.

b. Sélection des articles thématiques

Tout article est évalué par le comité de rédaction qui jugera de sa qualité de mise en forme, de sa lisibilité et de son adéquation avec la revue et la thématique proposée. Après cette première évaluation, les articles thématiques sont adressés, anonymement à un des membres du comité de lecture, constitué d'experts. Ceux-ci devront se prononcer sur la qualité scientifique de l'article.

En plus d'annoter les textes à relire, les experts devront remplir une grille d'évaluation qui leur permettra de justifier leur décision finale : publication envisageable en l'état ; publication envisageable sous réserves de légères modifications ; publication envisageable sous réserve de modifications majeures ; rejet de l'article.

Si l'on demande une modification du texte, celui-ci est retourné à son auteur avec les indications des experts et des membres du comité de rédaction pour correction. Cette étape ne préjuge en aucun cas de la publication du texte. Un texte peut même être retourné plusieurs fois à son auteur pour corrections successives jusqu'à avis favorable de la part du comité.

Le comité de rédaction est souverain en dernière instance et ses décisions sont sans appel. Toutefois, les raisons sont toujours communiquées aux auteurs.

c. Sélection des articles d'autres rubriques

Concernant les rubriques « Focus », « Débats » et « Épinglés », le comité de rédaction agira de la même manière, sans recourir toutefois à des experts extérieurs.

2. Normes de rédaction des documents publiés dans la revue

a. Taille des textes

Tous les textes doivent être dactylographiés en police de caractère *Times New Roman*, taille de police 12. Le texte doit être justifié et présenté en interligne de 1,5. La mise en page doit comprendre des marges de 2,5 cm (haut, bas, gauche, droite).

Selon les rubriques, le nombre maximum de signes diffère, mais il comprend toujours les notes de fin d'article, les éventuels encadrés, les espaces, le résumé. L'ensemble des textes sera justifié, c'est-à-dire aligné sur les deux marges. Les articles thématiques doivent comprendre entre 20.000 et 30.000 signes. Les rubriques « Focus », « Débats », « Épinglés » contiendront entre 2.000 et 8.000 signes.

b. Présentation des contributions

L'article débute par le titre, suivi directement du nom et du prénom de l'auteur, de son statut professionnel ou universitaire et, éventuellement, de son unité de recherche.

Tout le reste de l'article doit être anonyme et l'article peut être refusé si ce n'est pas le cas. L'auteur ne doit indiquer ses références personnelles que par nom rendu anonyme. Il pourra évidemment réintroduire ses indications dans la dernière version de l'article, après autorisation de publication. Cette précaution permet de juger de la qualité des contributions en toute objectivité.

Aucun article ne doit comporter de sommaire.

Les articles doivent être organisés en plusieurs parties clairement structurées. Toutefois, il ne faudra pas dépasser deux niveaux de titres (titre de partie, sous-titre). Les parties ne devront pas être numérotées. Lorsqu'il le juge utile, l'auteur peut insérer un encart qui complétera l'article principal et facilitera la lisibilité de l'article.

Les articles thématiques devront compter un bref résumé de 1.000 caractères, ainsi que cinq mots clefs. Un résumé en anglais, en néerlandais et en allemand sera ajouté par les équipes du Musée de la vie wallonne.

Les rubriques « Focus », « Débats », « Épinglés » ne nécessitent ni la présence d'un résumé, ni celle de mots-clefs.

c. Présentation des citations et notes

Les notes ne devront pas dépasser une taille de 400 caractères chacune et doivent apparaître en fin d'article à l'aide d'un renvoi. Les renvois (numéros en exposant) doivent figurer dans la phrase, avant le point final. Pour éviter la surcharge de notes, l'auteur s'en limitera à une dizaine.

Les citations doivent être insérées dans le texte à l'aide de guillemets français (« »). Le corps du texte cité doit être mis en italique. La source doit être citée en note de fin d'article. Les références seront reprises dans une bibliographie complète qui apparaîtra en fin d'article (cf. références bibliographiques et numériques).

En dehors des citations, le style italique sera utilisé pour marquer des expressions ou des mots étrangers.

d. Présentation des documents iconographiques

Il est possible de suggérer des documents iconographiques, des schémas ou des tableaux aux articles, si leur présence se justifie.

Chaque document iconographique doit comporter un titre et la source en légende, ainsi que le lieu dont elle est issue.

La rédaction se réserve le droit de ne pas reprendre les iconographies suggérées et/ou d'en ajouter d'autres si elle l'estime nécessaire. De même, les iconographies doivent respecter des normes techniques strictes, sous peine de ne pouvoir être publiées. La rédaction se réserve le droit de ne pas utiliser les iconographies qu'elle estime être de trop mauvaise qualité. Le format minimal est de 350 dpi.

L'auteur s'engage à obtenir lui-même les droits de reproduction des documents iconographiques qu'il souhaite voir publier avec son texte et qui ne seraient pas issues des collections du Musée de la Vie wallonne. Il s'engage à en informer la rédaction.

e. Références bibliographiques et numériques

La bibliographie doit être raisonnable et indiquer les sources principales. Elle ne dépassera pas 10 références pour les articles thématiques, et 5 références pour

les autres rubriques.
Dans la bibliographie située en fin d'article, l'ordre alphabétique est de mise.

La référence d'un ouvrage doit se faire de la manière suivante : NOM(s), Prénom(s), *Titre de l'ouvrage*, lieu d'édition, éditeur, année de publication, [éventuellement nom de la collection], pagination.

Exemple : PIRON, Maurice, *Poètes wallons d'aujourd'hui*, Bruxelles, Labor, 2005, coll. Espace Nord Références, 215 p.

La référence à un ouvrage en plusieurs volumes ou à un périodique se fera de la manière suivante : MENTION DE RESPONSABILITÉ ÉVENTUELLE, *Titre de l'ouvrage*, Tomaison, *Titre spécifique éventuel*, lieu d'édition, éditeur, année de publication, [éventuellement nom de la collection], pagination.

Exemple : LEJEUNE, Rita et STIENNON, Jacques, *La Wallonie. Le pays et les hommes. Lettres, arts, culture*, t. 3, de 1918 à nos jours, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1979, 442 p.

La référence à un article issu d'un périodique ou d'un ouvrage collectif se fera de la manière suivante : Nom, Prénom, « titre de l'article », in *Titre de périodique ou de l'ouvrage*, N° de tome ou de volume, lieu d'édition, éditeur, année de publication, pagination.

Exemple : PINON, Roger, « La formulette de la place perdue en Wallonie et en Picardie », in *Enquêtes du Musée de la Vie wallonne*, tome XX, n° 237-240, Liège, Musée de la Vie wallonne, 2001, p. 174-184.

La référence à un site web se fera de la manière suivante : Auteur (organisme ou personne physique), *Titre de la page d'accueil ou nom du site*, [En ligne], adresse électronique du site (date de consultation).

Exemple : PROVINCE DE LIÈGE, *Musée de la Vie wallonne*, [en ligne], <http://www.provincedeliege.be/fr/viewallonne> (consulté le 1^{er} août 2013).

La référence à un article dans un périodique électronique se fera de la manière suivante : Nom, prénom (année de mise en ligne), « titre de la contribution », *Titre du périodique*, numéro, date de parution, [en ligne], adresse électronique de l'article (date de consultation).

Exemple : RIOU, Florence (2013), « Le film, mémoire du geste et du savoir-faire du scientifique », *ethnographiques.org*, Numéro 25, décembre 2012 [en ligne], <http://www.ethnographiques.org/2012/Riou> (consulté le 1^{er} août 2013).

f. Biographie/bibliographie de l'auteur

Pour chaque article thématique, l'auteur veillera à fournir quelques informations d'ordre biographique (nom, prénom, courriel, institution, statut, champ de recherche) et bibliographique (ses contributions). Ces données permettront au lecteur d'identifier clairement l'auteur. Ces données accompagneront l'article et ne dépasseront pas 400 caractères espaces compris.
Ces informations ne sont pas nécessaires pour les autres articles.

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.